



Déclaration Orale du Centre Zagros pour les Droits de l'Homme, sur la situation des groupes minoritaires en Iran, pour la Septième session du Forum sur les questions minoritaires

Genève, 25 et 26 novembre 2014

Monsieur le président,

Au nom du Centre Zagros pour les Droits de l'Homme, je souhaite attirer l'attention de ce forum sur la situation des groupes minoritaires en Iran. Nous vous informons que **L'ampleur de repression contre les minorités ethniques et les groupes nationaux en Iran est alarmante.** Des centaines de prisonniers politiques et civiles appartenant aux minorités sont actuellement dans des prisons en Iran et des dizaines sont condamnés à mort.

Les statistiques recents, démontrent que plus de 40% de ces prisonniers, appartiennent à la minorité Kurde en Iran. Pourtant les Kurdes en Iran, ne represente qu'environ 15% de la population Iranienne. Ces activistes sont accusés d'être membre des partis politiques kurdes opposants au République islamique d'Iran, ou de mettre en danger la securité nationale, ou de faire du propagande contre l'Etat iranien¹.

Économiquement, le Kurdistan Iranian, est parmi les regions, les plus sous-developpés en Iran avec un taux de chômage, qui dépasse largement les moyens national. En ce qui concerne la degradation environnementale, l'Organisation Mondiale de la Santé, classifie les deux villes kurdes du SANANDAJ et du KERMANS SHAH, parmi les 10 villes les plus polluées au monde².

L'autre fleau qui touche le Kurdistan d'Iran, est des mines implantés dans la region. Selon plusieurs sources, de 1988 à 2011 dans la province de l'Azerbaïdjan occidental, d'Illam, du Kermanshah, du Sanandaj et de Khouzistan, 2433 civils sont morts à cause des armes abandonnées et d'explosion des mines et 5601 personnes ont été blessées.

Par rapport à la discrimination culturelle, malgré le fait que l'article 15 de la Constitution iranienne stipule l'utilisation limitée des langues et d'alphabets des minorités ethniques dans les médias et les écoles à côté du Persan, est permises, mais dans la pratique, cela n'a jamais été le cas et la République islamique d'Iran, n'a rien fait pour appliquer cette article.

En Iran même, les parents Kurdes n'ont pas encore le droit de choisir des prénoms kurdes pour leurs enfants. A ce jour des parents kurdes, beaucoup de parents kurdes sont obligés soit de choisir deux prénoms pour leurs enfants, l'un officiel et l'autre officieux, soient de payer une important somme aux officiers de l'Etat, pour faire accepter les prénoms kurdes qu'ils veulent choisir pour leurs enfants!

Le Centre Zagros pour les Droits de l'Homme, recommande à la République Islamique d'Iran de :

- 1- Appliquer des articles de loi constitutionnelle qui permettent promouvoir des droits des droits des minorités ethniques en Iran ;**
- 2- De cesser des répressions contre des groupes minoritaires en Iran.**

Je vous remercie.

¹ <http://www.iranglobal.info/node/40384>

² <http://iran-times.com/iran-has-most-polluted-cities-in-world/>